

## P.V C.R.Q.D N 06 du 09 Février 2016

Membres Présents: Mrs Benzerdjeb .A. -Kartali. d. -- Sardi .M. - Bouzerouata.h.

- Ordre du jour: Affaires Disciplinaires.

# <u>AFFAIRE N°100</u>: Ren: J.S.El Kerma--A.S.EL Feth.Temouchent (U17) Coupe d'Algérie du 26/12/2015.

- ♥ Vu la feuille du match signalant :
- Equipe A.S.EL FETH (U17) refusant de prendre part à la rencontre sous la direction des arbitres (Article 68 GR)
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### DECISION.

- Match en faveur de l'équipe J.S.E.K. sur le score de (10--00).
- Ul est infligé une amende de 10.000 DA au club A.S.EL. FETH.Temouchent.

## AFFAIRE N°101: Ren A.S.A.T.SBA – N.R.Ain El Turck (U16) Coupe d'Algérie du 02/01/2016.

- 🦫 Vu la feuille du match signalant :
- ♥ Vu que l'équipe A.S.A.T a commencé le match avec (05) joueuses.
- ♥ Vu qu'une joueuse de l'A.S.A.T. à quitté le terrain pour blessure à la 18 mn 48 seconde.
- Vu l'arrêt de la partie a cause de la présence de quatre(04) joueuses du club A.S.A.T. sur le terrain.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

Match en faveur de l'équipe N.R.A.E.T. sur le score (10—00).

## AFFAIRE N°102: Ren J.S.Messaissa --I.R.B.Oran R1 S/G du 04/02/2016.

- ♥ Vu la feuille du match signalant :
- ♦ Absence du Service d'ordre.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

♥ Il est inflige une amende de 5.000 DA au club J.S.M.

## AFFAIRE N°103: Ren O.M.Sidi Belabbes -- N.G.Hennaya R1 S/G du 05/02/2016.

- ♦ Vu la feuille du match signalant :
- Défaut de présentation de licence du joueur ASSAL A. C.N.I. N° 680864 du club N.G.H.
- Avertissement Off(B) RAHOU.K. N° Lic 526 du club N.G.H.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- Ul est infligé une amande de 300 DA au club N.G.H.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club N.G.H. (2<sup>eme</sup> Avertissement)

#### AFFAIRE N°104: Ren: C.S..T.B.C. SBA –W.R.B.Mazagran R1 S/G du05/02/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- Avertissement Off(A) MOUMENE .F. N° Lic418 du club C.S.T.B.C.
- Avertissement Off(A) DAOUDI B N° Lic 616 du club W.R.B.M.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- Avertissement confirmé à l'Off(A) MOUMEN .F N° Lic 418 du club C.S.T.B.C.
- Avertissement confirmé à l'Off(A) DAOUDI .B. N° 616 du club W.R.B.M.



## AFFAIRE 105: Ren: H.B.G.Timimoune – W.C.B.Oued Sly D2 S/G du 29/01/2016.

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- Avertissement Off(A) BELAOURA.A N° Lic 057du club H.B.G.T.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.G.T. (2<sup>eme</sup> Avertissement).

#### AFFAIRE N°106: Ren M.B.Saida – E.S.Oued Fodda D2 S/G du 05/02/2016.

- ♥ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants:
- Avertissement Off (A) SOUCI.A. .N° Lic 178 du club E.S.O.F..
- Avertissement Off(A) TOUZALA Ahmed N° Lic 378 du club M.B.S.
- b Disqualification du joueur BENALLEL. M N° Lic 372 du club M.B.S. pour propos désobligeant envers officiels.
- bisqualification du joueur ABDELWAHED .D N° Lic 321 du club E.S.O.F. pour geste anti Sportif envers adversaire.
- Disqualification du joueur TOUZALA .A. N° Lic 369 du club M.B.S. pour geste anti sportif **Grossiers** envers adversaire.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- Avertissement confirmé à l'Off(A). SOUCI.A. N° Lic178 du club E.S.O.F.
- \$\forall \text{II est infligé une amende de 2.500 DA au club M.B.S. (2\text{eme} avertissement).}
- Usual lest infligé une suspension de deux (02) matchs ferme au joueur BENALLEL. M N° Lic 372 du club M.B.S
- ♥ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club M.B.S
- Usual le la suspension de deux (02) matchs ferme au joueur ABDELWAHED .D N° Lic 321 du club E.S.O.F
- ♥ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club E.S.O.F
- Ul est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur TOUZALA .A. N° Lic 369 du club M.B.S
- \$\Bar{\text{s}}\$ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club M.B.S

## AFFAIRE N°107: Ren U.S.B.Tissemsilt —H.B.Chettia D2 S/G du 05/02/2016.

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- b Disqualification du joueur ADJIMI .M N° Lic 159 du club U.S.B.T.pour geste anti sportif **grossiers** envers officiels.
- ♦ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur ADJIMI. M N° Lic 159 du club U.S.B.T.
- Usual II est infligé une amende de 4.000 DA au club U.S.B.T.

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV· PRENNENT EFFET A COMPTER DU 16 FEVRIER 2016

Secrétaire de Séance SARDI .Med

Le Président C.R.Q.D BENZERDJEB .A